

GE_GERICHTE ACJC/1489/2009 vom 11. Juni 2009

GE Cour de justice, 2009-06-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_1489_2009

FR: GE_GERICHTE ACJC/1489/2009 du 11 juin 2009

IT: GE_GERICHTE ACJC/1489/2009 del 11 giugno 2009

Erwägungen

E. 5

L'appelant, qui succombe dans ses conclusions, sera condamné aux frais et dépens de la procédure d'appel (art. 176 al. 1 LPC).

Le litige ayant été taxé selon les dispositions concernant les causes à valeur indéterminée, il y a matière à la fixation d'un émolument complémentaire, qui sera arrêté à 2'500 fr. compte tenu, en particulier, du travail important engendré par la rédaction du présent arrêt (art. 24 du Règlement fixant le tarif des greffes en matière civile. * * * * *

- 14/14 -

C/16239/2008

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.